



## Contrôle judiciaire et changement de département

Par **Dschang62**, le **16/03/2021** à **16:22**

Mon fils de 15 ans actuellement en Vendée depuis vendredi dernier suite à un contrôle judiciaire avec obligation de pointer tous les 15 jours au commissariat suivre ses études et interdiction de paraître dans l'ancienne commune. J'ai trouvé un hébergement pour lui près de son lycée faut il au préalable avoir l'autorisation du juge pour y aller afin qu'il reprenne les cours ? L'éducateur en Vendée m'a dit que je pouvais l'y emmener et donner la nouvelle adresse au juge. Merci

Par **P.M.**, le **16/03/2021** à **16:30**

Bonjour,

Vous pourriez déjà demander au commissariat...